

Informer & échanger avec notre environnement

> Read the english version

Agence d'expertise et de décision, l'ANSM agit dans l'intérêt des patients en assurant la sécurité des produits de santé. Elle dialogue constamment avec les patients et les professionnels de santé afin d'éclairer son action au regard de la réalité des pratiques et des besoins. En tant qu'autorité compétente au niveau national, elle porte la voix de la France et échange avec les instances européennes et internationales. Elle s'attache ensuite àfaire connaître ses décisions et à les expliquer, afin que le plus grand nombre se les approprie et ainsi favoriser la sécurité de tous.